

**DEPARTEMENT
ORNE
ARRONDISSEMENT
MORTAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PERCHE REMALARDAIS
Siège Social : 27, rue de la Tuilerie - DORCEAU**

Nombre de délégués titulaires : 25

Nombre de délégués suppléants : 8

Présents : 33

Votants : 26

SEANCE DU 25 JUIN 2013

Délibération n° 59-2013

L'an deux mille treize

Et le 25 juin 2013 à vingt heures

Le Conseil de Communauté s'est réuni à Dorceau,

Salle Polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GERONDEAU

Présents : Mesdames et Messieurs LEFEVRE, PIQUET, RIGOT, KONING, LAURENT, PINLOCHE, BACLE, CHEVEE, LETOURNEAU, CHEVALIER, FETIVEAU, GERONDEAU, EICHELBRENNER, BOBIN, ROUSSEAU, CORNIC, LE NAY, PAVISI, LEROYER, BUTHON, LECUYER, GASDON, YVARD, GUIARD, LIGER, GARNIER, MAIGNAN, LOISTRON, BRISSEAU, PELLERAY, GANIVET, CARRE, CHARRON, OLIVIER.

Absents excusés : Messieurs et Mesdames DETRAZ, CHALLIER, STAUTH, BELLANGER

Absents : Monsieur PETIT.

Mr Christophe GUIARD a été désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

Objet : Grille tarifaire applicable au 1^{er} juillet 2013

Monsieur le Président propose d'adopter la grille tarifaire suivante :

	Tarifs 2013/2016
	Tarif TTC
contrôle initial	100 €
contrôle périodique	100 €
vente	120 €
CCI	60 €
CBE	90 €
3ème passage	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs et de les appliquer à compter du 1^{er} juillet 2013.

**Fait à Dorceau, le 26 juin 2013,
Le Président,
Jean-Pierre GERONDEAU,**



Annule et remplace la
délibération transmise
le 12/07/2013

Accusé de réception en préfecture
061-246100648-20140729-59-2013-DE
Date de réception préfecture : 29/07/2014